



Plaidoyer pour la protection de l'alimentation infantile

Parce que chaque enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier des meilleurs soins de santé, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant signée par le Canada :

protégeons nos nourrissons.

VERSION PRÉLIMINAIRE

À propos du MAQ

Le Mouvement allaitement du Québec (MAQ) est un organisme communautaire créé en 2009 dans le but de contribuer à rendre les environnements favorables à l'allaitement maternel au Québec, et ce, dans un contexte de développement optimal des jeunes enfants et de bien-être des femmes, des familles et de la société.

Rendre les environnements favorables à l'allaitement consiste à rendre le geste d'allaiter plus facile partout et en tout temps, tout en assurant un soutien adéquat aux femmes qui ont décidé d'allaiter. Bien que la décision d'allaiter revienne à chaque personne, la mise en place d'environnements où les femmes sont encouragées et soutenues dans leur parcours d'allaitement est une responsabilité de société. En ce sens, le MAQ exerce un rôle d'influence et de plaidoyer — de l'aménagement des lieux physiques à l'adoption de lois, de mesures ou de politiques, en passant par l'accompagnement, la diffusion d'informations et la réalisation d'outils.

Rendre les environnements favorables à l'allaitement se traduit également par des actions pour limiter la pression commerciale exercée sur les familles par l'industrie de l'alimentation des tout-petits. Depuis ses débuts, le MAQ plaide en faveur de l'application dans le système législatif canadien du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et des résolutions subséquentes de l'Assemblée mondiale de la Santé (le Code), dont l'objectif est justement de réguler le marketing de ces produits.

Le MAQ est à disposition des organisations qui souhaitent mettre en place des environnements favorables à l'allaitement et adopter des pratiques en adéquation avec le Code. Grâce à ces initiatives, le MAQ est reconnu comme la référence au Québec en matière d'environnements favorables à l'allaitement, particulièrement en ce qui a trait à l'application du Code.

Mouvement allaitement du Québec

[MOUVENTALLAITEMENT.ORG](http://mouvementallaitement.org)

47665, boul. Lacordaire, St-Léonard (Québec) H1S 2A7
1-866-529-2221

info@mouvementallaitement.org

Préambule

Par son influence insidieuse et insistante, le marketing des fabricants de préparations commerciales pour nourrissons nuit à la santé et au développement des enfants ainsi qu'à la santé de leur mère.

Bien que 91 % des femmes fassent le choix d'allaiter à la naissance de leur enfant, l'ingérence des fabricants dans cette décision, soutenue par des investissements massifs en stratégies marketing, contribue largement au fait que seulement 34 % d'entre elles maintiennent l'allaitement exclusif jusqu'à six mois.

Pourtant, toutes les instances de santé publique, de Santé Canada à l'OMS, reconnaissent explicitement que l'allaitement est inégalable pour le développement optimal et la santé de l'enfant, entre autres parce qu'il diminue le risque de plusieurs maladies graves (cancers, diabète, troubles respiratoires, etc.). De plus, il contribue à la santé physique et psychologique des femmes. Conséquemment, ces instances recommandent de poursuivre l'allaitement jusqu'à deux ans ou plus, accompagner d'aliments complémentaires appropriés à partir de six mois.

Sans réel soutien, trop souvent laissées à elles-mêmes et ciblées continuellement par des campagnes sophistiquées visant à les convaincre de délaisser l'allaitement, seul le tiers des femmes allaitent exclusivement durant les six premiers mois.

Parce que le marketing de l'industrie met en péril la santé des enfants, 118 nations du monde, dont le Canada, ont signé il y a plus de 40 ans le *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel* de l'Organisation mondiale de la Santé (le Code). Hélas, bien que ce Code ait été maintes fois réaffirmé et actualisé par de nouvelles résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé, le Canada est l'un des trois seuls pays de l'OCDE à n'avoir pris aucune mesure législative ou réglementaire reconnue pour le mettre en œuvre.

En refusant de protéger l'alimentation infantile, le Canada maintient des environnements défavorables qui contribuent à un abandon précoce et non désiré de l'allaitement, alors que nous avons une responsabilité collective de créer les conditions qui permettent aux femmes de poursuivre l'allaitement aussi longtemps qu'elles le veulent, et ce, avec moins de pression.

En laissant les multinationales qui fabriquent les préparations commerciales pour nourrissons déployer des moyens financiers colossaux pour instiller chez les femmes un doute quant à leur capacité à allaiter, le Canada faillit à son devoir de protéger la santé de sa population. Pourtant, l'expérience internationale démontre qu'en raison de son incidence directe sur les taux d'allaitement, l'encadrement du marketing constitue une mesure de santé publique extrêmement efficace.

Mouvement allaitement du Québec

[MOUVEMENTALLAITEMENT.ORG](http://mouvementallaitement.org)

47665, boul. Lacordaire, St-Léonard (Québec) H1S 2A7
1-866-529-2221

info@mouvementallaitement.org

En tolérant des violations du Code, le Canada normalise l'usage de produits qui devraient, en principe, être considérés comme exceptionnels.

En fermant les yeux devant les pressions de l'industrie auprès des professionnels de la santé et des établissements de santé, le Canada compromet l'indépendance de notre système de soins, qui devrait se fonder uniquement sur les meilleures pratiques fondées sur la science.

En omettant d'agir pour mettre en œuvre le Code, le Canada se range du côté des intérêts de multinationales, plutôt que du côté de sa population.

Il est grand temps de changer les choses!

Attendus

1. Que 91 % des Canadiennes décident d'allaiter, mais que le manque de soutien et les sources de pressions externes telles que les tactiques marketing de l'industrie des produits visés par le Code font qu'à peine 34 % d'entre elles allaitent de manière exclusive jusqu'à six mois;
2. Que les parents devraient pouvoir décider du mode d'alimentation de leur enfant sans pression indue de l'industrie;
3. Que le gouvernement canadien se soit engagé, il y a plus de 40 ans, à mettre en œuvre le Code afin que les produits de substitution de l'allaitement ne soient pas commercialisés par des méthodes susceptibles de nuire à l'allaitement;
4. Que malgré cet engagement, le gouvernement du Canada n'a à ce jour posé aucun geste efficace pour mettre en œuvre le Code, contrairement à la très vaste majorité des pays de l'OCDE;
5. Qu'en déployant des stratégies de marketing sophistiquées, s'appuyant sur des tactiques multiplateformes, les fabricants de produits visés par le Code ont recours quotidiennement à des pratiques explicitement interdites par le Code, visant autant les parents que les professionnels de la santé, nous obligeant ainsi à conclure que l'autorégulation de l'industrie est un échec total;
6. Que la banalisation de l'utilisation de biberons est largement responsable de la dénormalisation de l'allaitement;

Mouvement allaitement du Québec

[MOUUMENTALLAITEMENT.ORG](http://mouvementallaitement.org)

47665, boul. Lacordaire, St-Léonard (Québec) H1S 2A7
1-866-529-2221

info@mouvementallaitement.org

7. Que l'allaitement est inégalable pour assurer aux nourrissons et aux jeunes enfants un soutien optimal entre autres sur les plans nutritionnel, affectif et immunologique;
8. Que l'allaitement contribue également à la santé des femmes et des personnes allaitantes, notamment en favorisant un meilleur sommeil, en permettant une meilleure récupération postpartum et en réduisant le risque de développer certaines maladies comme le cancer du sein, de l'ovaire ou de l'utérus;
9. Que l'utilisation des produits visés par le Code entraîne trop souvent un sevrage précoce et non désiré, surtout lorsqu'ils sont proposés comme solution aux défis liés à la parentalité et à l'allaitement;
10. Que la santé de la population doit primer sur les intérêts d'une poignée de multinationales !

Parce que le gouvernement canadien est signataire du *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel* et de la *Convention relative aux droits de l'enfant*, le Mouvement allaitement du Québec demande

1. Que le gouvernement canadien adopte des lois et règlements afin :
 - a. d'interdire toute publicité directe, indirecte ou croisée et allégation de santé concernant les produits visés par le Code;
 - b. d'imposer un emballage neutre pour les préparations pour nourrissons;
 - c. d'interdire à l'industrie des produits visés par le Code et à leurs représentants tous contacts avec les professionnels de la santé œuvrant au sein des réseaux de la santé;
 - d. d'interdire tout soutien financier, commandites et dons provenant de l'industrie des produits visés par le Code, notamment dans le domaine des activités professionnelles, des milieux communautaires, de la formation, de la recherche, etc.;
 - e. d'interdire à l'industrie des produits visés par le Code toute forme de soutien aux familles durant la période périnatale (applications de grossesse, clubs de bébés, sites web, réseaux sociaux, etc.);
 - f. de limiter l'utilisation d'images de biberons dans l'espace public;
 - g. de mettre en place des mécanismes pour empêcher l'adoption de lois et règlements contraires au Code (loi-cadre).

Mouvement allaitement du Québec

[MOUVEMENTALLAITEMENT.ORG](http://mouvementallaitement.org)

47665, boul. Lacordaire, St-Léonard (Québec) H1S 2A7
1-866-529-2221

info@mouvementallaitement.org

2. Que le gouvernement canadien mette en place les moyens nécessaires pour s'assurer du respect du Code, y compris dans la sphère numérique, et ce, sans aucune influence du secteur commercial.
3. Que le gouvernement canadien impose des pénalités significatives et dissuasives pour tout manquement aux dispositions légales et réglementaires liées au Code.
4. Que le gouvernement canadien assure la promotion d'une alimentation optimale du nourrisson et du jeune enfant.

Références

À venir